

## COMPTE –RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 11 MARS 2014

**Etaient présents** : Mr Moulin Jacky, Maire

Gilles Jourdan, Marie-Christine Leclercq, Daniel Podechard, Pascale Gatti-Chevillon, Marie Poulet, Dominique Véret, Stéphanie Da Costa, Françoise Bosch, Raymonde Joigneault, Yves Chaudat, Armelle Mezzavilla, Louis-Philippe Forey

**Excusé** : Léonard Dillenschneider

**Absent** : Alain Sauvry

Mr Léonard Dillenschneider ayant donné pouvoir à Mr Gilles Jourdan

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le Compte de Gestion 2013 présenté par Madame Dongois, Trésorière Municipale.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2013.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif 2014 :

Dépenses de fonctionnement : 490 254.00€

Recettes de fonctionnement : 774 357.70€ dont excédents reportés pour 316 966.70€

Dépenses et Recettes d'investissement en équilibre pour 204 029.00€

### **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux des taxes directes locales 2014 sans augmentation :

-Taxe d'Habitation : 5.61%

-Taxe Foncière ( Bâti ) : 14.03%

-Taxe Foncière ( Non Bâti ) : 24.22%

### **ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014**

Le Conseil Municipal établit les tours de garde pour les élections municipales.

### **AVENANT N° 2 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cet avenant suite à la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion de l'alerte des sapeurs-pompiers volontaires.

### **COMMUNE DE LADOIX-SERRIGNY PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ladoix-Serrigny.

### **DETR REFECTION DES TOITURES LAVOIRS DES HAMEAUX DE MOUX ET DE CUSSIGNY**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Martin pour un montant HT de 4722.04€ pour la réfection de la toiture du lavoir de Cussigny et celui de l'entreprise RM Toiture pour un montant HT de 4186.92€ pour la réfection de la toiture du lavoir de Moux.

### **LISTE ANNUELLE DES JURES D'ASSISES 2014**

Dans le cadre de la préparation de la liste annuelle du Jury de la Cour d'assises de la Côte d'Or, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de deux personnes sur la liste électorale de la Commune.